



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1088

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Partenariat avec la SASP Lyon Hockey Club les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1088**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Partenariat avec la SASP Lyon Hockey Club les Lions (LHC) - Attribution d'une subvention pour la saison 2015-2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Contexte

Les articles L 113-2 et 3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale fait partie de ces missions d'intérêt général tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (article R 113-2 du code du sport).

Ainsi, au vu de ces dispositions, la Métropole de Lyon peut intervenir pour soutenir financièrement les clubs sportifs au titre de ces actions.

b) - Objectifs

Le club sportif Lyon Hockey Club a été créé en 1977. Il est l'héritier des clubs existants depuis 1907 (Sporting Club de Lyon puis Club des Patineurs Lyonnais à partir de 1953). Une Société anonyme sportive professionnelle (SASP) a été créée en 2009 pour accompagner l'évolution du club ayant accédé au plus haut niveau. L'Association Lyon Hockey Club continue pour sa part de prendre en charge les activités de formation et développe le hockey loisir auprès des jeunes. Le club sportif repose donc aujourd'hui sur 2 entités distinctes, l'association Lyon Hockey Club et la SASP LHC Les Lions.

Depuis 2014, le LHC Les Lions évolue en Ligue Magnus, le niveau sportif le plus élevé du hockey sur glace français. Il ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune subvention de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Le projet du club, les actions qu'il entend conduire ainsi que les perspectives sportives et financières pour la saison 2015-2016 ont été présentées aux groupes politiques de la Métropole le 21 janvier 2016, par les dirigeants de la SASP, dans le cadre d'une rencontre présidée par monsieur Guy Barral, Vice-Président délégué au sport.

L'objet de la délibération porte sur le financement, par la Métropole de Lyon, pour la saison 2015-2016, des actions conduites par la SASP Lyon Hockey Club dans le champ des actions éducatives, de l'insertion et de la cohésion sociale et pour la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives, telles que définies aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport.

c) - Programme d'actions pour la saison 2015-2016

Dans le cadre de sa politique de formation des jeunes et d'ouverture sur le quartier Confluence et, plus largement, sur la cité et l'agglomération, le Lyon Hockey Club conduit diverses actions.

Tout d'abord, dans le cadre du projet Confluence et de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, la SASP LHC Les Lions a souhaité créer du lien avec les différents acteurs associatifs du quartier comme les associations, écoles, centres sociaux ou maison de jeunesse.

A cette occasion, plus de 500 jeunes ont pu assister aux rencontres des Lions durant la saison alors que près de 150 d'entre eux ont eu la chance de rencontrer les joueurs et d'assister à une présentation ludique de notre sport et de ses valeurs.

1 - Participation à l'éducation et cohésion sociale du public métropolitain

Le LHC s'investit dans la vie de la Métropole avec la mise en place d'une animation Hockey lors de certaines manifestations avec la venue de joueurs professionnels et de l'encadrement technique du club (mercredis de Lyon, 10 ans du Velo'v le 30 mai 2015, autres opérations en cours de programmation pour la saison 2015-2016) :

- **invitations des enfants** participants aux différents cycles d'apprentissage du Hockey, invitation à un match des Lions permettant aux jeunes de voir à l'œuvre des joueurs professionnels,
- **organisation de séances de découverte et sensibilisation**, avec des contenus pédagogiques adaptés,
- **personnel qualifié** avec la présence d'un entraîneur breveté d'Etat.

2 - Actions de sensibilisation et d'insertion auprès de l'Association Lyon Hockey Club

Dans le cadre du développement du hockey amateur, seront entreprises les actions suivantes :

- **des venues régulières de joueurs professionnels**, lors des entraînements, matchs et autres manifestations organisées par l'Association Lyon Hockey Club afin de véhiculer les valeurs du club et du hockey auprès des plus jeunes,
- **les soirées de matchs des Lions** ont été utilisées pour promouvoir le hockey jeune et loisir dans sa globalité avec pour objectif de densifier la base de pratiquants et d'amener les plus jeunes à la pratique du sport. Les jeunes joueurs de l'Association Lyon Hockey Club sont alors, après les matchs, en contact avec les joueurs de l'équipe professionnelle.

3 - L'Ice Hockey Academy

Avec près de 10 000 enfants accueillis, l'Ice Hockey Académie a connu un franc succès en 2014-2015 et sera reconduite en 2015-2016. Il s'agit d'inviter des enfants âgés de 6 à 10 ans à découvrir les joies de la glisse et à s'initier de manière ludique au hockey sur glace, sur la patinoire mobile du LHC Les Lions.

Le temps d'une séance avec les joueurs de l'équipe 1, les jeunes peuvent apprécier les grands principes du sport : respect des autres et des règles.

4 - Actions de sensibilisation auprès des supporters, sécurité du public et de l'enceinte sportive

Le club du LHC a également travaillé sur la question de la sécurité et de la qualité de la réception des spectateurs au sein de la patinoire Charlemagne.

Avec plus de 3 000 spectateurs de moyenne et près de 250 abonnés, la réception et le bien-être des spectateurs et abonnés sont des axes majeurs de développement du club. 3 points principaux sont ciblés :

- **la soirée de présentation aux abonnés** : l'ensemble des abonnés ont été réunis le 13 septembre 2015. Outre les informations relatives à l'équipe et au club, l'information a été largement axée sur les conditions d'accès à la patinoire Charlemagne, sur les règles de sécurité et la charte des supporters édictée par la Fédération française de hockey sur glace (FFHG),

- **la sécurité dans l'enceinte de la patinoire** : afin de permettre à l'ensemble du public de pouvoir circuler et assister sereinement aux rencontres des Lions, le club a renforcé l'accueil et l'accompagnement des spectateurs pour faciliter l'accès à la patinoire et accroître la sécurité dans l'enceinte sportive.

Au-delà de ces actions, le club sportif (SASP et/ou Association) pourra être sollicité dans le cadre d'actions conduites par la Métropole et à la demande de cette dernière : présence, dans la mesure du possible, de joueurs de l'équipe professionnelle dans les quartiers lors de manifestations sportives, événementielles ou caritatives. Le club a participé au 10ème anniversaire du Vélo'v le 30 mai 2015 place Bellecour, avec la présence de hockeyeurs professionnels aux côtés de représentants des clubs professionnels d'autres disciplines.

Evaluation de l'impact : le club sportif (SASP) rendra compte de ses activités dans un rapport annuel détaillé dont les éléments sont précisés dans la convention et renseignera quelques indicateurs simples pour assurer un suivi des actions prévues (nombre d'opérations conduites, lieux de ces opérations, dates, publics cibles, chiffres de fréquentation).

La Métropole de Lyon est sollicitée pour apporter son soutien à la SASP LHC Les Lions, pour la prise en charge des missions d'intérêt général décrites ci-dessus, à hauteur de 80 000 €.

Les actions engagées feront l'objet d'une convention qui respecte la liberté d'initiative et l'autonomie du club sportif et permet le contrôle de l'utilisation de l'aide publique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de la Société anonyme sportive professionnelle (SASP) LHC Les Lions pour ses missions d'intérêt général dans le cadre de la saison 2015-2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la SASP LHC Les Lions définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 324 - opération n° 0P02O0940.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.